

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

DU 28 JUIN 2021

Ce CA a été organisé le 28 juin à 14 heures sur la plateforme TEAMS par vidéoconférence compte tenu de la période pandémique mondiale de Covid-19.

La réunion commence à 14 heures en présence de 16 personnes dont 11 votants.

Liste des Présents

Damien Malinas, président du CA de l'ESAA.

Anne Gagniard, vice-présidente du CA de l'ESAA, pouvoir donné par Madame le Maire d'Avignon.

Alain Leonesi, représentant des enseignants, en tant que titulaire.

Hervé Giocanti, représentant suppléant des enseignants, en tant que titulaire.

Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et techniques de l'ESAA, en tant que titulaire.

Claude Nahoum, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire.

Frédérique Corcoral, adjointe au Maire, membre élue au conseil municipal en tant que titulaire.

Ghislaine Persia, conseillère municipale, membre élue en tant que titulaire.

Marc Simelière, conseiller municipal, membre élu au conseil municipal en tant que titulaire.

Réjane Perret, membre désignée par la ville.

Dalia Messara, chargée de mission Enseignement supérieur à la DRAC, pouvoir donné par le directeur de la DRAC.

Alfredo Vega, directeur de l'ESAA.

Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA.

Émilie Chabert, coordinatrice administrative de l'ESAA.

Invités

Marianne Robert, cheffe du département Culture de la ville d'Avignon.

Corinne Ramelly, représentant le Cabinet de la Maire d'Avignon.

Excusés

Guillaume Gaucherand, chef du service de la coordination des politiques publiques et l'appui territorial, représentant le Préfet.

Oussama Mahdhi, représentant des étudiants en Création, en tant que titulaire.

Paul Prevostat, représentant des étudiants en Conservation-restauration, en tant que suppléant.

Monsieur Malinas indique qu'il tiendra compte des impératifs d'un certain nombre d'élus pour finir le Conseil d'Administration avant 16 heures.

Monsieur Giocanti propose de faire un retour aux membres du Conseil d'administration sur les diplômes 2021 qui se sont organisés dans le contexte de pandémie nationale.

Il indique les résultats pour le cycle 2020-2021 :

	Année 2018-2019 (Faible volumétrie de candidats au diplôme car l'ESAA n'a pas fait de concours d'entrée en 2016)	Année 2019-2020	Année 2020-2021
<i>Mention conservation-restauration</i>			
L3	7 sur 7 soit un taux de 100%	11 sur 11 soit un taux de 100%	13 sur 15 soit un taux de 87%
M2	2 sur 2 soit un taux de 100%	5 sur 6 soit un taux de 83%	Passage en septembre 2021
<i>Mention création</i>			
L3	2 sur 3 soit un taux de 67%	13 sur 13 soit un taux de 100%	9 sur 9 soit un taux de 100%
M2	2 sur 2 soit un taux de 100%	10 sur 10 soit un taux de 100%	6 sur 6 soit un taux de 100%

Monsieur Vega sollicite la parole et indique qu'il sera en congé à compter du 13 juillet et directeur de l'ESAA jusque 31 août, date de sa fin de contrat.

Il revient sur le dispositif mis en œuvre depuis plusieurs mois en termes de risques psychosociaux (travail fait par le CDG 84) et sur le travail qu'il diligente actuellement en lien avec le CDG en termes d'enquête administrative comme suite à un signalement fait par le psychologue interne.

Il indique qu'il a été informé d'évènements survenus à Champfleury en décembre 2020 qui nécessiteraient aussi une enquête administrative qu'il va engager.

Madame Gagniard rappelle à tous le travail fait sur les RPS et le calendrier à venir de présentation de l'ESAA

Monsieur Malinas remercie Monsieur Vega pour le travail qui sera fait jusqu'au 31 août et sur le dialogue permanent à avoir avec les équipes jusqu'à la fin de mandat.

Après ces éléments, Monsieur Malinas rappelle l'ordre du jour de ce Conseil d'administration très technique.

Retours sur le procès-verbal du dernier Conseil d'administration du 03 mai 2021

Il n'y a aucun retour sur ce PV. Monsieur Malinas invite les membres à voter.

11 voix pour
0 contre
0 abstention

Informations sur l'avancée du dossier d'accréditation de l'ESAA

Le dossier de l'ESAA sera présenté le 2 juillet devant le CNESERAC.

En vue du CNESERAC, voici ce qui est demandé de la part de l'ESAA :

- Présentation de l'école et principaux chiffres (étudiants, équipes, budgétaires, locaux, etc.).
- Formation / Spécificités pédagogiques.
- Politique de site.
- Sensibilisation à la recherche (en 1^{er} cycle) et structuration de la recherche (lorsque l'école propose un 1^{er} et un 2^e cycle).
- Professionnalisation.
- Politique à l'international.

Cette présentation doit tenir en 10 minutes puis il sera procédé durant 15 à 20 minutes à un échange de questions/réponses.

La séance du CNESER hors vague du 7 juillet prochain se déroulera sans la présence des directrices et directeurs des écoles dont l'accréditation doit être renouvelée, à charge pour chacun des ministères de tutelle d'assurer une présentation globale de ces écoles.

Monsieur Christian-Lucien Martin a obtenu que les dossiers soient présentés de façon globalisée avec une présentation préalable du réseau des écoles.

Pour ce faire, la DGCA a demandé l'envoi d'un certain nombre d'éléments sur les points suivants :

- 1/ Caractéristique(s) de l'établissement
- 2/ Formation & Recherche
- 3/ Ancrage territorial
- 4 /Étudiants

Monsieur Malinas remercie Madame Mancini du travail sur les éléments envoyés et précise que les procédures sont respectées tant pour le dossier d'accréditation que pour le recrutement du directeur.

Délibération n°1 – Approbation du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Le 6 février 2020, le Ministère de la Culture a lancé un sondage auprès des étudiants, personnels administratifs et enseignants des 101 établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel de France. Cette enquête avait pour objectif d'obtenir des données sur la situation des violences sexistes et sexuelles dans chacun des établissements.

Vous trouverez en annexe le rapport formalisé à la suite de cette enquête nationale.

Dans ce contexte, l'ESAA a souhaité être accompagnée par un organisme expert sur ce sujet pour mettre en œuvre des actions concrètes auprès de l'ensemble de la communauté enseignante et étudiante. Elle a pu alors bénéficier d'un accompagnement du Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CDIFF), association avignonnaise.

Madame Mancini présente succinctement toutes les actions faites depuis septembre et le travail engagé pour formaliser un protocole interne qui sera diffusé à tous et publié sur le site internet de l'ESAA.

Ce travail a été mené en lien avec la mission Egalité (Agnès Saal) du Ministère de la culture qui a apporté son expertise en la matière.

Vote

11 pour

0 contre
0 abstention

Délibération n°2 – Seuil de rattachement des charges

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire, pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les établissements publics, la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement.

Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception de la pièce justificative.

Le seuil a été fixé à 500€ pour l'ESAA.
Cette délibération a été formalisée à la demande du Trésorier municipal d'Avignon.

Vote
11 pour
0 contre
0 abstention

Délibération n°3 – Compte de gestion 2020

Madame Mancini présente le compte de gestion 2020.

Elle indique notamment que les charges de personnel représentent 1 463 574,53€ au réalisé 2020 soit 81.56% des dépenses de l'ESAA. Il est à noter que les crédits affectés lors du BS 2020 n'ont pas été consommés compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété en mars 2020. L'ESAA a soutenu ses artistes et ses intervenants en mettant en place des actions à distance et en finançant les honoraires des intervenants des ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Des dépenses structurelles non prévues ont dû par ailleurs être faites en 2020 sans aides gouvernementales pour mettre en place le protocole sanitaire interne ; acquisition de masques pour les étudiants et le personnel, achat de bornes pour le gel hydroalcoolique, achat de gel et de produits de nettoyage, renforcement du passage de la société de nettoyage, etc.

Vote
11 pour
0 contre
0 abstention

Délibération n°4 – Compte administratif 2020

Madame Mancini indique qu'il est conforme au compte de gestion.

Vote
11 pour
0 contre
0 abstention

Délibération n°5 – Affectation du résultat

Madame Mancini présente l'affectation des résultats.

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : 276 458€

- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 95 151.91 €

Le solde d'exécution positif de 154 963.35€ de la section d'investissement est affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

Vote

11 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°6 – Budget supplémentaire 2021

Madame Mancini présente le travail fait pour le BS : analyse des dépenses des trois dernières années et analyse des comptes engagés pour 2021.

Elle précise que les subventions allouées seront constatées au compte administratif (*C'est mon patrimoine, Rouvrir le monde, été culturel 2021, etc.*)

Madame Messara présente aux élus du CA le dispositif *Rouvrir le monde 2021* : ce programme est destiné aux six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une attention particulière sera portée aux projets développés en quartiers prioritaires de la ville, dans les territoires ruraux et éloignés, sans superposition avec d'autres financements ou appels à Projet de la DRAC PACA.

C'est un dispositif de soutien aux artistes sortant des écoles d'art (DNSEP) qui leur permettra d'être rémunérés 2 000€ pour un projet artistique.

Monsieur Nahoum demande si ce projet s'apparente au cadre de la Cité éducative.

Monsieur Malinas répond que ce projet est spécifique et ne s'apparante pas à la Cité éducative.

Pour l'ESAA, deux étudiants sont concernés et vont bénéficier de ce dispositif : Tina Campana et Angèle Lepolard qui travailleront en lien avec le CLSH la Barthelasse durant l'été 2021.

[Rouvrir le monde pendant l'été 2021 \(culture.gouv.fr\)](http://culture.gouv.fr)

Madame Persia demande si ce dispositif relève de l'éducation nationale.

Madame Messara indique que non. Cela relève d'un dispositif soutenu par le Ministère de la culture.

Vote

11 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n° 7 – Emploi de vacataire ESAA

Madame Mancini présente cette délibération à la demande de Monsieur Malinas. L'ESAA est amenée à faire appel à des vacataires.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Trésorier municipal a demandé à l'ESAA de formaliser conformément à la réglementation une délibération spécifique qui sera transmise avec les salaires en cas d'emploi de vacataire.

Vote

11 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°8 – Compléments de rémunération intervenants ESAA

Par délibération n°1 du CA du 13 décembre 2019, les modalités de rémunération des intervenants artistes, conférenciers, exposants, enseignants et personnalités diverses du monde culturel auxquels l'école fait appel ont été modifiées. Cette délibération permettait notamment aux intervenants des conférences, des projets de recherche, des workshops de l'ESAA d'être rémunérés sur la base d'un tarif validé par le CA. Il convient aussi de délibérer sur leurs frais de transports, d'hébergement et de repas.

Madame Mancini présente les montants pour la prise en charge de ces frais soumis à la validation préalable de la demande par le chef d'établissement notamment :

- 17,50€ par repas sur justificatif.
- 70€ par nuit petits-déjeuners compris.

Vote

11 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°9 – Aide exceptionnelle étudiant

Madame Mancini présente la demande exceptionnelle formulée par un étudiant de l'ESAA dans le cadre de la prise en charge de frais de transport exceptionnelle pour raisons médicales.

Monsieur Léonési s'interroge sur cette aide et sur l'esprit d'équité que doit avoir l'ESAA dans un contexte où beaucoup d'étudiants rencontrent des difficultés sociales et psychologiques.

Madame Persia indique que d'autres aides sont certainement possibles : celles du Département. Elle demande si le mode de transport ne pourrait pas être autre que le taxi.

Madame Herbette prend la parole pour présenter la situation spécifique de cet étudiant et les difficultés réelles rencontrées depuis septembre 2020 vis-à-vis des collectivités compétentes. Il est face à un imbricatio administratif réel qui risque de mettre en péril la continuité de sa formation à l'ESAA ainsi que la recherche d'emploi de sa mère qui l'accompagne à l'ESAA faute d'aide.

Monsieur Léonési indique que la communication qui sera faite autour de cette aide exceptionnelle est très important pour qu'elle soit bien comprise par les autres étudiants de l'ESAA.

Madame Gagniard indique que de nombreux courriers ont été faits (CD 13 et CD 84 ainsi qu'au recteur d'académie) pour signaler cette situation. Il y a une vraie rupture entre la prise en charge faite dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans la prise en charge du handicap.

Madame Robert indique que la médiatrice de la République pourrait être saisie de la situation de cet étudiant.

Madame Messara propose qu'un fond d'aide d'urgence puisse être mis en place pour de telles demandes.

Madame Mancini indique que cela a été fait l'an dernier dans le cadre de la pandémie nationale pour aider les étudiants les plus précarisés.

Vote

8 pour

0 contre

3 abstentions

Délibération n°10 – Télétravail

Madame Mancini rappelle le dispositif expérimental mis en place en mars 2020 à l'ESAA. Il est proposé que le CA le valide de manière structurelle notamment comme suite à l'enquête réalisée par deux stagiaires sur la mise en place du télétravail à l'ESAA.

Monsieur Malinas invite les services de l'ESAA à diffuser aux membres du CA ce travail réalisé par deux stagiaires de 1^e du Lycée Saint Vincent de Paul à Avignon.

Vote

11 pour

0 contre

0 abstention

Questions diverses :

Madame Mancini sollicite les représentants du CA pour l'organisation d'un CA au mois de juillet notamment dans le cadre de la procédure de recrutement du directeur de l'ESAA. Monsieur Malinas est favorable à cette demande et l'invite à proposer des dates aux membres du CA.

Il indique que le calendrier du CA doit intégrer 4 réunions par an et que ce calendrier pourrait être intégré au règlement intérieur du CA qui doit être travaillé.

Madame Mancini indique que le BDE a présenté 2 projets spécifiques dans le cadre de la CVEC. Ces deux projets seront envoyés aux membres du CA. Ils pourront être notamment financés par le reversement de la CVEC qui interviendra en juillet si tout va bien.

Monsieur Malinas remercie Monsieur Vega pour son mandat de directeur et remercie les membres du Conseil d'administration de leur présence et du respect des délais pour ce CA.

Monsieur Vega prend la parole et indique qu'il organise un colloque international à compter du 2 juillet en conservation restauration et qu'il enverra le programme prochainement à tous les membres du CA.

La réunion se termine à 15h38.